

Extrait du Senemag - le magazine du Sénégal dans le monde

<http://senemag.free.fr>

SIGNATURE - Accords sur l'émigration concertée : La diaspora sénégalaise dénonce

- Archives -

Date de mise en ligne : mercredi 4 février 2009

Senemag - le magazine du Sénégal dans le monde

On ne peut pas parler de migrations sans évoquer la question de l'émigration clandestine. Ce phénomène, tant décrié, préoccupe beaucoup la diaspora sénégalaise en France. Khady Sakho Niang représentante de cette diaspora au cours de l'atelier sur les migrations, a dénoncé les accords signés par les gouvernements africains et la France, portant sur l'émigration concertée. Pour elle, c'est une erreur qui a été commise par les dirigeants africains.

source : www.lequotidien.sn - 04-02-2009

La question de l'émigration clandestine représente une préoccupation majeure pour la représentante de la diaspora sénégalaise en France. Même si cette question n'a pas été soulevée par les différents intervenants, lors de l'ouverture de l'atelier portant sur les migrations de l'Afrique vers l'Europe, Khady Sakho Niang, elle, a fait sienne cette préoccupation. A l'en croire, la diaspora sénégalaise installée en France a tenu à ce que l'émigration clandestine soit au cœur des débats. Pour Mme Niang, on ne peut pas parler de migration sans pour autant mentionner le phénomène de l'émigration clandestine. Mais, c'est seulement l'appellation « *qui ne convient pas* ». « *Vous verrez dans la restitution, que l'on ne parlera à aucun moment d'émigration clandestine parce que, quand on parle de clandestins, on parle de criminaliser, c'est-à-dire qu'on fait allusion à une population étiquetée à abattre, les mots comptent.* »

En effet, selon Khady Sakho Niang, les gouvernements africains ont commis une erreur en acceptant de signer avec la France des accords portant sur l'émigration concertée. Car, ajoute-t-elle, l'émigration concertée n'existe pas. « *C'est un concept qui a été pensé et vendu par la France à d'autres pays. Dans la gestion de l'émigration il n'y a pas de concertation. Les actes posés jusque-là nous renvoient directement à l'émigration choisie. Il n'y a pas de concertation, c'est un seul pays qui décide et c'est la France* », précise-t-elle. Toutefois, la représentante de la diaspora sénégalaise en France se félicite du refus du gouvernement malien de signer les accords portant sur l'émigration choisie et proposés par la France. De son point de vue, si le gouvernement malien n'a pas signé ces accords, c'est parce qu'il a su écouter sa diaspora qui se trouve en France, ce que les autres n'ont pas fait. Dans son intervention, Mme Niang semble plaider également pour la massification de l'émigration féminine sénégalaise. « *Elle n'est pas massive. Et en termes de gestion d'émigration, nous pensons à l'insertion socioprofessionnelle, à la scolarisation des enfants, etc. Nous voulons contribuer à donner une meilleure image, pour déconstruire toutes ces positions qui impactent négativement sur le vécu des émigrés en France mais aussi sur le plan international* », dit-elle.

M. DIALLO madiallo@lequotidien.sn